



## Renonciation heritage et rachat de part SCI

Par **Whatsuponatime**, le **13/10/2015** à **12:01**

J'ai renoncé à la succession de mon père et ma mère après leurs décès 2014 ( Nous avons une SCI familiale) ils detenaient chacun 1 part sur 300. Les 298 parts restantes sont à moi. J'ai demandé au notaire pour racheter ces parts à la succession ( autres heritiers)mais à ce jour rien n'est fait. Depuis plus d'un an...

Quand je lui demande, il me dit que si je brule les etapes, les creanciers pourraient opposer une contestation à ma renonciation. Je ne comprends pas pourquoi.

Il me demande 300 E d'acompte pour faire la demande et me dit que c'est un acompte. Je n'ai pas de devis du montant total, est ce normal?

Merci d'avance.

Cordialement.